

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2008-4-2-4
Séance du vendredi 4 avril 2008

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES FILLES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer, pour le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles 2008, une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité qui sera versée à l'Association « Retravailler 67 », mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 18522, nature 6574, fonction 23 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions